



# Organisation mondiale de la Santé

20, AVENUE APPIA – CH-1211 GENÈVE 27 – SUISSE – TÉL. CENTRAL +41 22 791 2111 – FAX CENTRAL +41 22 791 3111 – WWW.WHO.INT

Réf. : C.L.41.2025

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et a l'honneur de leur communiquer l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif (PBAC43), qui se tiendra en présentiel au Siège de l'OMS, à Genève, du mercredi 28 au vendredi 30 janvier 2026, à partir de 9 h 30 (HNEC).

Le nombre de personnes pouvant s'inscrire par État Membre n'est pas limité. Toutefois, en raison du manque de place, deux personnes seulement par État Membre sont autorisées à être présentes dans la salle où se tient la réunion du Comité.

La composition du Comité est la suivante : M. Wayne Webster (Barbade), D<sup>r</sup> Isaa Ben Imani (Comores), Prof. Mohamed Hassany (Égypte), M<sup>me</sup> Monica Garcia Gomez (Espagne), D<sup>r</sup> Yasuhiro Suzuki (Japon), D<sup>r</sup> Bhim Prasad Sapkota (Népal), M<sup>me</sup> Carmen Avila Ortega (Panama), M<sup>me</sup> Katarzyna Drążek-Laskowska (Pologne), M. Ho-geun Lim (République de Corée), D<sup>r</sup> Ali Haji Adam Abubakar (Somalie), D<sup>r</sup> Chakrarat Pittayawonganon (Thaïlande), D<sup>r</sup> Aspect J.V. Maunganidze (Zimbabwe), M. Blair Comley (Australie), membre de droit, et M. Fahad Abdurhaman Al Jalajel (Arabie saoudite), membre de droit.

L'inscription peut se faire à partir du **22 décembre 2025** à l'adresse suivante : <https://events.who.int/PBAC43> et est possible jusqu'au **23 janvier 2026**.

Conformément à la résolution WHA49.9 (1996) et pour contribuer à la réalisation de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), le Directeur général invite les États Membres à envisager de respecter la parité entre les sexes au sein de leur délégation.

Le Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS, est disponible à l'aide du lien suivant : [Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS](#).

Les documents relatifs à la quarante-troisième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif sont disponibles à l'adresse suivante : [https://apps.who.int/gb/pbac/f/f\\_PBAC43.html](https://apps.who.int/gb/pbac/f/f_PBAC43.html). Il est rappelé aux délégués et déléguées que, comme convenu par le Conseil exécutif à sa cent quarante-troisième session, les réunions des organes directeurs se déroulent sans support papier.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 12 décembre 2025

...

PIÈCE JOINTE (1)

---

Genève, 28-30 janvier 2026

26 novembre 2025

EPPBAC43/1

## Ordre du jour provisoire

### 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Document EPPBAC43/1

### 2. Questions soumises au Comité pour information ou suite à donner

#### 2.1 Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

Document EPPBAC43/2

### 3. Questions soumises au Conseil exécutif pour examen et/ou sur lesquelles le Comité est invité à formuler des recommandations

#### 3.1 Financement et exécution du budget programme 2024-2025 et perspectives de financement du budget programme 2026-2027

Document EB158/32

#### 3.2 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

#### 3.3 Réforme de la gouvernance

- Réforme de la gouvernance menée par les États Membres

Documents EB158/36 et EB158/37

- Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

Document EB158/38

- Modèle et calendrier recommandé pour proposer des résolutions et des décisions

Document EB158/39

- Mécanismes de recouvrement des coûts pour les contributions volontaires

Document EB158/38<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Il n'a pas été établi de document distinct pour ce point de l'ordre du jour.

- Application du processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre d'un Directeur général ou d'une Directrice générale de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet

Document EB158/40

### 3.4 Réforme de l'architecture mondiale de la santé et initiative ONU80

Document EB158/44

### 3.5 Propositions d'amendements au processus de sélection du Commissaire aux comptes

Document EB158/41

### 3.6 Évaluation : situation actuelle et plan de travail proposé pour 2026-2027

Document EB158/34

### 3.7 Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels

Document EB158/33

### 38 Déclaration de la représentante ou du représentant des associations du personnel de l'OMS

Document EB158/INF./1

### 3.9 Rapport de l'Ombudsman

Document EB158/INF./2

### 3.10 Ressources humaines : informations actualisées

Document EB158/52

### 3.11 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

Document EB158/53

### 3.12 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Document EB158/54

### 3.13 Collaboration avec les acteurs non étatiques

- Rapport sur l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques

Document EB158/42

- Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

Documents EB158/43, EB158/43 Add.1 et EB158/43 Add.2

### 3.14 Le point sur le Fonds pour les infrastructures

- Stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève

- Le point sur la gestion et les technologies de l'information

Document EB158/35

3.15 Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance : sièges à pourvoir [s'il y a lieu]

**4. Adoption du rapport et clôture de la réunion**

---